

Jordanie : un « printemps arabe » circonscrit ou en germe ?¹

Jamal Al Shalabi², Jimena Montaldo
Mancilla³ et Vincent Legrand⁴

Si les manifestations en Jordanie ne visaient pas le renversement du régime hachémite et furent moins massives que dans les autres pays de la région, elles ont cependant été marquées par « leur ténacité et leur profondeur ». La contestation, rassemblant l'opposition « traditionnelle » et ce qu'on a appelé les « nouveaux mouvements sociaux », a ouvert la voie à un processus de libéralisation politique.

La Jordanie n'a pas attendu le « printemps arabe » initié par les soulèvements tunisien et égyptien pour également entrer dans la contestation : c'est toutefois l'effet de démonstration des deux autres pays arabes qui l'a amplifiée, jusqu'à entraîner le pays dans des manifestations de manière régulière depuis janvier 2011. Aux plans économique et social, les manifestants jordaniens expriment des griefs comparables à ceux exprimés dans les autres pays arabes : protestation contre le chômage et la vie chère (lutte contre l'inflation, qui touche le prix des carburants et des vivres, en

1. Cet article reprend des passages des articles suivants : Al Shalabi (2011), Legrand (2011, 2012).

2. Professeur de science politique, vice-doyen de la faculté des lettres de l'Université hachémite (Zarqa, Jordanie), prix Unesco-Sharjah 2006 pour la culture arabe.

3. Politologue, chercheur au Centre d'études et de recherches sur le monde arabe contemporain (Cermac), Université catholique de Louvain.

4. Professeur et chercheur au Cermac, au Centre d'études des crises et conflits internationaux, au Centre d'études du développement et au Centre interdisciplinaire sur l'islam dans le monde contemporain, Université catholique de Louvain.

raison notamment de la suppression des subventions publiques). La première réaction du gouvernement jordanien est alors également comparable à celle des autres gouvernements arabes : annonce de nouveaux subsides pour les carburants, quelques vivres (riz, sucre), le gaz de chauffage et de cuisine, ainsi que hausse des rémunérations des fonctionnaires, dont le personnel de sécurité.

Mais ces mesures ne suffisent pas à apaiser la contestation. Le pouvoir jordanien recourt alors à la recette dont il est coutumier en cas de crise : l'activation du fusible gouvernemental, rencontrant par là une des revendications des manifestants. C'est ainsi que le roi Abdallah II démet, le 1^{er} février 2011, le gouvernement du premier ministre Samir Al-Rifaï et charge Marouf Al-Bakhit, un homme de poigne et de confiance qui a déjà exercé par le passé les fonctions de premier ministre (2005-2007), de général, de chef des services de renseignements et d'ambassadeur de Jordanie en Israël, d'en former un nouveau. Il n'est pas à ce moment considéré comme appartenant à la classe corrompue, mais sa crédibilité est minée par les fraudes qui entachèrent les élections législatives et municipales qui eurent lieu sous son mandat de premier ministre en 2007.

Les revendications politiques de fond

Le roi lui demande de « *prendre des mesures pratiques, rapides et tangibles afin de lancer de véritables réformes politiques* », car c'est bien de cela qu'il s'agit. Tout d'abord, en lien avec les griefs d'ordre socioéconomique, il y a la corruption de la classe politique : certains membres du gouvernement sont accusés d'avoir personnellement bénéficié de la vente d'entreprises publiques dans le cadre de la politique de libéralisation économique et de privatisation. Le sentiment populaire est un sentiment d'injustice face à une corruption alliant l'élite du domaine des affaires et une classe politique s'enrichissant sur le dos des pauvres, ou encore face au contraste entre les faibles rémunérations des fonctionnaires et les revenus de politiciens perçus comme excessivement riches (*Aljazeera*, 21 février 2011).

La corruption est considérée comme un des dossiers majeurs qui ont donné des coups fatals à la crédibilité de l'État ces dernières années et qui ont mené le gouvernement, sous la pression populaire, à mettre sur pied une commission « anti-corruption » en 2007. Comme l'expose la figure de l'opposition et ancienne députée, Tujan Feisal, en pointant la protection dont bénéficient ceux

impliqués dans les affaires, « *les gens connaissent dans le détail le nombre et les noms des personnes impliquées dans la corruption, mais le problème réside dans la direction du pays, qui ne dit rien* » (Aljazeera, 24 juin 2008).

L'ampleur de la corruption est en réalité attribuable au fait que les nombreux trains de réformes qui ont marqué ces deux dernières décennies ont suivi une mauvaise voie : « *Il ne peut en effet y avoir de véritable réforme de la société sans réforme constitutionnelle préalable au niveau des libertés, de la participation politique et de la séparation des pouvoirs. C'est ce dont les Jordaniens ont pris conscience à présent* » (Amgadarab, 9 avril 2011).

Autre dossier chaud : juste après la tenue des élections parlementaires en novembre 2010, le mouvement islamiste des Frères musulmans a affirmé que la chambre des députés nouvellement constituée « *ne représente pas vraiment le peuple jordanien* » (Al Shalabi, 2010). En effet, les élections avaient été entachées de fraude – un « remake » des élections parlementaires et municipales de 2007. Ainsi, la dissolution du parlement émergea comme une des demandes clefs dans les manifestations du vendredi se tenant dans le centre d'Amman, exprimée par le slogan : « *La solution, c'est la dissolution* ».

La chambre des députés avait été critiquée en raison du nombre écrasant de députés (111 sur 120) ayant voté, en décembre 2010, la motion de confiance au gouvernement Al-Rifaï, alors que le mécontentement populaire allait croissant. La dissolution de la désormais surnommée « chambre 111 » est une demande d'actualité, qui n'a toujours pas été rencontrée à ce jour.

Une autre demande, qui n'est pas neuve, porte sur l'instauration d'une monarchie constitutionnelle, dans laquelle le roi règne, mais ne gouverne pas, gardant un rôle d'arbitre et de sécurité. Il s'agirait d'établir une véritable monarchie constitutionnelle, car, sur papier ou dans sa version d'origine, c'en est une, inspirée, comme ont l'habitude de l'évoquer les juristes jordaniens, de la Constitution belge. Ainsi, le mouvement Jâyîne (« Nous arrivons ») demande un retour à la Constitution de 1952, qui fut promulguée par le grand-père du roi Abdallah II, mais amendée à plusieurs reprises, accroissant chaque fois les pouvoirs du roi au détriment du pouvoir législatif. L'objectif est de réduire les pouvoirs du roi, qui en l'état gouverne par décret et peut nommer et révoquer le gouvernement et le parlement à sa guise.

Un front éclaté : opposition traditionnelle et nouvelles forces

Les manifestants rassemblent de manière hétéroclite divers secteurs de la société⁵. D'un côté, l'opposition « traditionnelle », constituée par le Front d'action islamique (FAI, l'aile politique de la Confrérie jordanienne des Frères musulmans), les syndicats et associations professionnelles, ainsi qu'une série de personnalités politiques indépendantes, dont l'importante figure d'opposition Leith Shbeilat, l'ancien premier ministre Ahmad Obeidat et l'ancienne députée Tujan Feisal. De l'autre, ce qu'on appelle les « nouveaux mouvements sociaux », constitués notamment par le groupe de 36 membres issus d'importantes tribus du pays et le mouvement Jâyîne, formé d'une coalition d'opposants de la gauche nationaliste arabe, d'étudiants, de jeunes, de fonctionnaires mécontents, d'organisations de la société civile et... de généraux à la retraite.

Le Comité national des militaires à la retraite

Un sentiment d'inégalité sociale affecte un groupe de militaires à la retraite, qui a formé en 2007 un comité constitué à présent de 150 000 membres (*Aljazeera*, 5 août 2010). Leurs demandes, au départ strictement d'ordre économique, se feront par la suite de plus en plus politiques. Dans une de leurs déclarations, ils affirment : *« Les sentiments de griefs et d'oppression ressentis par le citoyen jordanien sont sans précédent : il ne détient aucun droit, étant donné que l'accès aux traitements médicaux et à l'enseignement supérieur et au logement reposent sur des dons ; la nourriture, sur de l'assistance ; se vêtir, sur des actes de charité ; comme si le citoyen vivait comme un serf dans un domaine féodal... N'avons-nous pas le droit de poser la question suivante : "Le terrorisme n'est-il pas le produit légitime de l'oppression ?" »* (Al-Abbadî, 2007).

Le 1^{er} mai 2010, le Comité avait déclaré : *« Le gouvernement s'est en fait embarqué dans l'adoption d'un système de quotas orienté vers la "patrie de substitution" aux niveaux politique et administratif, ceci se manifestant par l'accès de personnes qui ne le méritent pas à des postes officiels et sensibles au sein de l'État jordanien »*. Cette déclaration pointe le clivage intercommunautaire qui marque le pays, comme l'explicite une deuxième déclaration, publiée le 8 juillet 2010 : *« Les Jordaniens d'origine palestinienne*

5. Pour une présentation des différentes arènes de l'opposition, lire Larzillière (2011).

détiennent tous les droits en Jordanie, à l'exception des droits politiques; ainsi, il ne devrait pas y avoir de quotas ou de naturalisations, ou d'accès à des fonctions politiques, afin de sauvegarder la chère terre de Palestine » (<http://ammannet.net/?p=63239>).

Orientant le projecteur sur la problématique de la menace de « patrie de substitution » pour le peuple palestinien, le texte met en fait au jour les tensions intercommunautaires mettant aux prises les Jordaniens de souche, minoritaires et privilégiés par l'accès à l'emploi dans un secteur public par ailleurs peu rémunérateur, et les Jordaniens d'origine palestinienne, majoritaires et perçus comme favorisés par la réussite économique du secteur privé, dans lequel ils sont relégués, mais qui est davantage rémunérateur.

Les tribus du pays et le « groupe des 36 »

Les zones rurales habitées par les tribus bédouines, qui forment traditionnellement la colonne vertébrale du régime hachémite et de ses forces de sécurité, ont également été gagnées par le mécontentement. Ainsi, le 5 février 2011, trente-six membres des principales tribus bédouines du pays publiaient une lettre ouverte au roi, comparant son épouse, la reine Rania, à celle du président tunisien déchu et à celle du président égyptien alors en train de vaciller : *« L'observation des événements en Tunisie et en Égypte révèle que la suppression des libertés, le pillage des richesses, l'ingérence de Leila Trabelsi et de Suzanne Mubarak dans la politique, que le soutien à la corruption et l'atteinte à la dignité, sont les catalyseurs principaux parmi d'autres [de ce qui touche ces Nations] et que ce que Leila et Suzanne ont fait à ces deux États ressemble à la situation qui prévaut en Jordanie. »*

Faisant allusion aux rumeurs autour des dépenses engagées pour la luxueuse fête tenue pour l'anniversaire de ses 40 ans en août 2010 dans le désert du Wadi Ram « *aux dépens du Trésor public et des pauvres* » (*Washington Post*, 4 février 2011 ; *Guardian*, 15 février 2011), la lettre, qui n'a pas manqué de susciter le courroux et un démenti de la cour royale (*Al Ghad Newspaper*, 6 mars 2011), l'accusait aussi de trafic d'influence visant à placer des proches à des postes importants ou de favoriser l'obtention de la nationalité jordanienne pour des Palestinien-nes, notamment ceux ayant épousé des Jordanien-nes (Pelham, 2011a). Elle demandait aussi au roi « *de rendre les terres et les fermes d'État données à la*

famille Yassine [i.e., la famille de la reine], la terre appartenant au peuple jordanien » (*Guardian*, 15 février 2011).

La reine étant d'origine palestinienne, ceci pointe les tensions intercommunautaires évoquées plus haut⁶. La Jordanie « *connaîtra tôt ou tard la vague tunisienne et égyptienne* », indique la lettre, « *en raison de la suppression des libertés et du pillage des fonds publics* ». Certes, le roi n'est pas directement critiqué, mais, avec cette attaque virulente contre la reine et donc le palais, on frise la ligne rouge des critiques tolérables par le régime. La lettre envoie un signal clair : « *Nous tirons l'alarme parce que nous nous soucions du roi et nous voulons que les Hachémites continuent à nous diriger et à diriger le pays* », déclare un des signataires issu de la tribu Abbadi, qui poursuit : « *Nous reflétons les vues des jeunes jordaniens, qu'ils soient des Bédouins urbanisés ou vivant encore sous tente, selon lesquelles la situation est devenue insupportable, que la corruption, le népotisme et la bureaucratie sont partout et que les riches deviennent plus riches, alors que les pauvres – comme beaucoup de Bédouins – deviennent de plus en plus pauvres* » (*Guardian*, 15 février 2011).

Le Mouvement des jeunes du 24 mars

Ce mouvement de jeunes se dénomme ainsi suite à l'importante manifestation organisée le 24 mars 2011, avec la participation de représentants tribaux et un certain nombre de militaires à la retraite en solidarité avec eux, au « Cercle intérieur », qui est considéré comme un lieu stratégique dans la capitale Amman. Le gouvernement et les appareils de sécurité appréhendaient la transformation du Cercle intérieur en nouvelle place de la libération (*Tahrir*) sur les modèles égyptien et yéménite. C'est pourquoi les participants à ce *sit-in* furent durement réprimés, la manifestation se soldant par un mort et 150 blessés.

Les objectifs de ces jeunes, qui peuvent être résumés par le slogan « *Le peuple veut réformer le régime* », sont publiés sur leur compte Facebook : « *Un parlement représentant le peuple, un gouvernement national élu, des réformes constitutionnelles véritables, faire en sorte que les personnes impliquées dans la corruption* »

6. En dépit de la critique ciblant la reine sur la base de son origine palestinienne, certains conçoivent l'attaque à son encontre comme ne visant pas nécessairement les Jordaniens d'origine palestinienne, mais plutôt, plus spécifiquement et seulement, son mode de vie. Voir AFP, 9 février 2011.

rendent des comptes, réforme du système de taxation, élimination de l'oppression émanant des appareils de sécurité, et viser l'unité nationale » (www.facebook.com/shbab.march.24?sk=info). Ce mouvement a gagné le soutien important d'un certain nombre d'autres mouvements de jeunes jordaniens, tels que celui du « 15 avril » et de la « Jeunesse jordanienne » et est apparu comme une nouvelle force politique, reposant sur internet et ses réseaux sociaux, à l'instar des autres révolutions arabes.

Ces « nouveaux mouvements sociaux » demandent donc des réformes approfondies et ne se satisferont d'ailleurs pas du simple changement de gouvernement opéré début février 2011, et dont ils demanderont la démission. Ceci est valable pour l'opposition islamiste, même si elle cessa de manifester suite au changement de gouvernement, affirmant vouloir donner une chance au nouveau premier ministre. Le 25 février, les Frères musulmans et le FAI décidaient toutefois de se joindre à nouveau aux manifestations, suite à celles de la semaine précédente, lors desquelles les manifestants pacifiques de la gauche nationaliste arabe et de la jeunesse furent agressés par des contre-manifestants progouvernementaux. Les autorités ont nié les allégations selon lesquelles la police, qui n'est pas intervenue, aurait été complaisante avec les assaillants, accusés d'être des voyous à la solde du gouvernement – scène qui n'est pas sans rappeler les affrontements de la place Tahrir au Caire.

Ce retour des Frères musulmans dans les manifestations n'a pas été accueilli de manière univoque : la gauche nationaliste arabe et les jeunes y ont vu une tentative par les islamistes de profiter des nouvelles forces sociales revendiquant des réformes dans le pays. Selon un jeune membre du mouvement *Jâyine*, « *les islamistes n'aiment pas voir les nouveaux mouvements sociaux émerger* » et « *tentent de tirer parti de l'attaque de la semaine dernière* ». Après celle-ci, « *ils ont réalisé que, s'ils cessaient de se manifester, ils perdraient la rue et leur crédibilité* » (*Jordan Times*, 24 février 2011).

Les relations entre les deux tendances sont tendues. Certains ont contesté la présence des références religieuses dans les slogans des manifestants islamistes : « *Nous appelons à un mouvement de la société civile, pas à une société religieuse* », avance un activiste du Social Left Movement (*Jordan Times*, 24 février 2011). Autre divergence : les islamistes évoquent également les affaires étrangères et Israël, alors que l'autre tendance se focalise sur la situation intérieure, notamment sur les plans économique et social.

Initiatives du roi et du nouveau gouvernement

Activant la soupape de sécurité face à la pression de la rue, le 22 février, le gouvernement soumettait à la chambre un amendement à la loi sur les rassemblements publics, supprimant l'obligation d'autorisation préalable du gouverneur du lieu : à présent, il suffit d'informer le ministère de l'intérieur 48 heures à l'avance, de sorte que les mesures adéquates soient prises afin d'assurer l'ordre public (*Jordan Times*, 23 février 2011). D'un autre côté, à peine le nouveau gouvernement mis en place, les autorités s'en prenaient à des sites web et à des blogs de contestataires (Pelham, 2011a).

Du côté du roi, outre le changement de gouvernement, l'ampleur de la crise a pu être mesurée par le fait qu'il recevait en audience les dirigeants des Frères musulmans pour la première fois depuis son accession au trône en 1999. Il a également appelé à un dialogue national entre tous les groupes politiques, en vue de rédiger une nouvelle loi électorale. Celle-ci, amendée en 1993, est décriée parce qu'elle instaura le passage du scrutin plurinominal au scrutin uninominal, renforçant le vote tribal clientéliste au détriment du vote « plus politique », d'opposition, notamment islamiste (Mufti, 1999).

Le 27 février 2011, le premier ministre Marouf Al-Bakhit présentait sa déclaration de politique gouvernementale et s'engageait à entreprendre des réformes « véritables et graduelles » (*Daily Star Lebanon*, 2 mars 2011). Il promettait d'amender la loi électorale pour la fin de l'année et de mettre sur pied un dialogue national, qui « prendra du temps ». Le FAI a estimé qu'attendre la fin de l'année était inacceptable et a donné un mois au gouvernement pour mettre en œuvre les réformes, que le roi voulait rapides, et que le premier ministre concevait comme « graduelles ».

Avec une motion de confiance emportée de justesse le 3 mars 2011, le nouveau gouvernement Al-Bakhit a payé pour son prédécesseur qui, comme évoqué plus haut, avait obtenu un vote à plus de 90 % de la chambre, celle-ci tentant de la sorte de se refaire une réputation honorable (*Jordan Times*, 3 mars 2011). Mais on estimait que, même si la chambre ne votait pas la confiance, elle aurait du mal à retrouver le soutien du public. Certains étaient d'avis que, quelle qu'en soit l'issue, les activistes continueraient à demander la dissolution du parlement fraîchement élu et la tenue de nouvelles élections sous une nouvelle loi électorale.

Suivant le souhait du roi, une Commission de dialogue national, composée de cinquante-deux personnalités jordaniennes représen-

tant l'ensemble de la société jordanienne (issus de partis politiques, d'associations professionnelles, du secteur économique, d'organisations de la société civile, d'associations de jeunes et de femmes) et présidée par le président du sénat Taher Al-Masri, en vue de formuler des idées relatives à l'élaboration de lois gouvernant l'activité politique, est formée. Le 14 mars, le roi demandait à cette commission de rédiger une loi électorale véritablement démocratique et de réviser la loi sur les partis politiques afin de favoriser le pluralisme et la vie partisane.

Le FAI a décidé de ne pas prendre part à cette commission, parce que l'ordre du jour n'inclut pas les changements constitutionnels souhaités. « *Ce n'est pas le roi qui est à blâmer* », a déclaré le secrétaire général du FAI, Hamza Mansour, « *mais la clique qui l'entoure* » (*Guardian*, 15 février 2011). Si la monarchie hachémite et le régime ne sont pas remis en cause, des demandes de réformes approfondies du système politique sont exprimées : l'opposition islamiste revendique la modification de la loi électorale et souhaite que les membres du gouvernement, dont le premier ministre, traditionnellement nommés par le roi, soient issus de la chambre des députés en tant qu'élus. Pour ce secteur de l'opposition, aucun dialogue ne peut être mis sur pied avant la dissolution du parlement, considéré comme une chambre d'entérinement de l'exécutif, qui est, de surcroît, on l'a vu, perçu comme ayant été élu de manière frauduleuse.

Montée des tensions et de la répression sous le gouvernement Al-Bakhit

L'attitude non coopérative du FAI va mener le premier ministre Al-Bakhit à accuser les Frères musulmans, de manière récurrente, de manipuler l'opinion publique afin de promouvoir leurs propres intérêts (qualifiés d'« *agendas spéciaux* » ou encore d'« *agendas étrangers* ») au détriment des « *intérêts nationaux* » (*Jordan Times*, 2 mars et 11 avril 2011). Les Frères musulmans seront successivement accusés de recevoir des ordres de l'Égypte, de la Tunisie ou encore de l'Iran (*Jordan Times*, 1^{er} avril 2011).

À plusieurs reprises, le premier ministre tentera de raviver cette peur du chaos que provoquerait un changement de régime en jouant sur l'équation « *la Jordanie, c'est le roi* », signifiant que toute limitation des pouvoirs du roi reviendrait à affaiblir la Jordanie. Fin mars 2011, il affirmera que l'adoption d'une « *monarchie constitutionnelle nuirait à la stabilité du système politique jordanien* » ou pire

encore, « *menacerait la survie du pays* » (*Jordan Times*, 18 mars 2011 ; *AFP*, 28 mars 2011).

Ces accusations porteront leurs fruits au début. Craignant d'être associés aux Frères musulmans et à leur agenda soi-disant « *spécial* », les mouvements populaires émergents, tels ceux des jeunes des villes du Sud, hésitent dans un premier temps à coordonner leurs actions avec les islamistes. De leur côté, les Frères musulmans seront très prudents. Craignant par leur présence de délégitimer le Mouvement des jeunes du 24 mars, ils organiseront des manifestations séparées. Ils rappelleront sans cesse que leurs membres actifs dans ce mouvement de jeunes n'agissent qu'en leur nom, que leur participation se fait sur une « *base individuelle* ». Ils sont en effet conscients que leurs revendications ne paraîtront légitimes que si elles sont comprises par l'opinion publique comme étant celles du peuple jordanien dans son ensemble et non pas uniquement les leurs.

Au cours des premiers mois de la vague de protestations, trois facteurs finiront par ternir l'image et la crédibilité des autorités : la violence exercée contre les activistes, le maintien d'une corruption endémique au sein de l'élite dirigeante et la faible portée démocratique des réformes proposées ou adoptées suite aux travaux de la Commission de dialogue national. À l'inverse, les revendications démocratiques de l'opposition gagnent en légitimité au sein de l'opinion publique au fur et à mesure que la situation post-révolutionnaire se stabilise en Tunisie et en Égypte.

Le gouvernement Al-Bakhit et les loyalistes étaient également conscients que les revendications prodémocratiques ne devaient surtout pas être perçues comme celles du peuple jordanien. C'est pourquoi les jeunes et les journalistes seront les cibles privilégiées de la violence exercée par des groupes loyalistes, au vu et au su des autorités. Ces deux catégories de la société représentent en effet un danger pour le régime de par leur capacité d'influence auprès de l'opinion publique (à travers les médias pour les uns et les multiples réseaux caractéristiques de la jeunesse pour les autres). Ils sont d'autant plus menaçants qu'ils n'appartiennent pas spécifiquement à un parti politique, qu'ils agissent en leur nom et, de ce fait, normalisent les revendications de l'opposition.

Le 24 mars 2011, la manifestation qui met aux prises des groupes de jeunes manifestants et des loyalistes fait un mort et plus de 150 blessés. Quatre-vingt-sept militants sont arrêtés pour « *violence*

contre les forces de l'ordre» (*Jordan Times*, 11 avril 2011). Les fréquentes agressions et mesures répressives exercées à l'encontre des jeunes, ainsi que des journalistes, vont susciter l'indignation des divers groupes d'opposition, mais également de certaines personnes influentes qui étaient restées relativement silencieuses ou neutres jusqu'ici (anciens membres du gouvernement, hommes d'affaires, avocats, universitaires...).

En effet, cette répression ou permissivité à l'encontre des agresseurs délégitime les promesses d'ouverture politique faites par les autorités. Ainsi, deux jours après les violents heurts du 24 mars, seize membres de la Commission pour le dialogue national en démissionnent en signe de protestation contre la complicité des forces de l'ordre avec les agresseurs. À cette violence exercée par l'État et les partisans du régime s'ajoutent plusieurs scandales de corruption et d'abus de pouvoir qui, ensemble, décrédibiliseront les autorités et leur engagement dans le processus de démocratisation. Le scandale le plus significatif, qui éclate durant l'été 2011, est celui qui implique Marouf Al-Bakhit lui-même lors de son premier mandat en tant que premier ministre (le « *casinogate* »).

Par ailleurs, les amendements proposés par la Commission de dialogue national et adoptés par le parlement sont perçus comme insuffisants, voire encore plus restrictifs sur le plan des libertés (d'expression, de la presse...). S'il est vrai que le parlement voit ses pouvoirs renforcés vis-à-vis du gouvernement, ce qui correspond à une des demandes des manifestants, la nouvelle loi électorale est toujours principalement favorable aux représentants indépendants, c'est-à-dire non affiliés à un parti politique. De plus, les pouvoirs du roi n'ayant été nullement modifiés, les décisions du parlement restent soumises à son approbation. De même, les membres du gouvernement et du sénat sont toujours nommés par le roi.

Si une commission électorale indépendante, responsable de la supervision des élections, est dorénavant prévue dans la Constitution en lieu et place du ministère des affaires intérieures, l'étendue de ses compétences et de ses responsabilités ainsi que la manière dont elle sera formée ne sont pas précisées. Mais, de manière plus significative, la question de l'indépendance des institutions publiques vis-à-vis de l'exécutif reste non résolue. Ainsi, la suprématie de celui-ci s'illustrera en septembre 2011, avec le licenciement, à la demande du premier ministre, du président de la Banque centrale jordanienne, ce qui déclencha la colère de

l'opinion publique. Comme l'expose un journaliste, « *si le premier ministre peut nommer qui il veut [à la tête des institutions publiques], ces nouvelles lois sont alors inutiles* » (*Jordan Times*, 26 septembre 2011).

Vers un nouveau changement de gouvernement

Finalement, le succès apparent de la transition démocratique en Tunisie et la reconnaissance nationale et internationale de la légitimité populaire des partis islamistes dans ce pays et en Égypte vont à leur tour renforcer la légitimité des revendications des mouvements d'opposition et des Frères musulmans en particulier. La perspective d'un système réellement démocratique dans ces pays rend peu à peu plus exigeants les Frères musulmans et les mouvements de jeunes en Jordanie.

Dès la fin du mois d'août 2011, alors que le produit des travaux de la Commission de dialogue national est rendu public, les mouvements de jeunes se joignent dans leurs activités et revendications à l'opposition « traditionnelle ». Déçus par les réformes proposées par les autorités, les leaders d'un nouveau mouvement pour la réforme dans les régions tribales du sud du pays, le Mouvement des jeunes libres de Tafileh, décident, conjointement avec les autres activistes, de rejeter ces réformes. Comme l'explique un membre du mouvement du 24 mars : « *Ces réformes auraient dû être mises en œuvre depuis longtemps ; les temps ont changé. Aujourd'hui, nos exigences sont encore plus grandes* » (*Jordan Times*, 17 août 2011).

Les Frères musulmans prennent de l'assurance et conditionnent leur participation aux élections municipales prévues pour le mois de décembre 2011 à l'adoption de plusieurs mesures démocratiques : un gouvernement formé à partir de la majorité parlementaire, un sénat élu, un parlement composé à 50% de représentants élus au niveau national, des limites claires et strictes à la possibilité de dissolution du parlement par le gouvernement...

C'est dans ce contexte de délégitimation des autorités et de cohésion des mouvements d'opposition que le roi décide, le 17 octobre 2011, de remplacer à la tête du gouvernement Marouf Al-Bakhit par Awn Al-Khasawneh suite aux actes de violence commis par des partisans du régime contre des manifestants, et dont l'une des victimes est l'ancien premier ministre et figure de l'opposition Ahmad Obeidat. Le choix d'Awn Al-Khasawneh n'est pas aléatoire. Il n'appartient pas à l'élite dirigeante qui a profité de la libéralisation

économique pour s'enrichir; il n'est mêlé à aucun scandale. Juriste renommé, vice-président de la Cour internationale de justice de 2006 à 2009, il symbolise la justice, la rectitude et l'ouverture.

Un des leaders des Frères musulmans des plus critiques du régime dira d'ailleurs : « *C'est la première fois en plusieurs années que nous avons un premier ministre en qui nous pouvons avoir confiance et avec qui nous pouvons travailler* » (*Jordan Times*, 24 octobre 2011). Et à peine nommé, Al-Khasawneh va, en effet, chercher à nouer le dialogue avec l'opposition. Il proposera, par exemple, aux Frères musulmans de faire partie du nouveau gouvernement.

Mais les Frères musulmans d'abord, les autres groupes d'opposition ensuite, décident de ne pas cesser leurs activités de protestation. Dès la fin du mois d'octobre 2011, les manifestations reprennent dans tout le pays. Les islamistes refusent de faire partie du gouvernement. Les membres de l'opposition sont bien conscients qu'il ne suffit pas d'avoir un exécutif composé de personnes compétentes et ouvertes au changement politique. Comme l'expose un journaliste : « *Il n'y a pas un seul gouvernement qui puisse rétablir la confiance tant que le mécanisme par lequel il est formé reste inchangé. Le problème, ce ne sont pas les personnes, mais le mécanisme* » (*Jordan Times*, 30 octobre 2011).

En effet, Awn Al-Khasawneh peut être remplacé à tout moment par un autre premier ministre qui, comme Marouf Al-Bakhit, pourrait s'opposer aux aspirations démocratiques des opposants. C'est pourquoi lors des premières manifestations du mois d'octobre, les activistes sont unanimes dans leur exigence d'un gouvernement choisi par le peuple. Comme l'expose un leader des Frères musulmans, le choix des politiques ne devrait relever que de l'autorité du gouvernement (*Jordan Times*, 28 octobre 2011). Or en Jordanie, ce dernier n'est pas le seul preneur de décision ou plus exactement, le seul à conseiller le roi. La Cour royale et les services de sécurité sont plus influents et bénéficient d'une certaine pérennité, en dehors de tout contrôle civil (*Jordan Times*, 1^{er} décembre 2011).

Les groupes d'opposition vont dès lors concentrer leur protestation sur la dénonciation des abus de pouvoir de ces deux institutions, en particulier des services de sécurité, plutôt que de critiquer le gouvernement. Une autre évolution de taille est la ligne rouge franchie de plus en plus souvent quant à la personne du roi. S'il est évident qu'Abdallah II n'a pas été la cible frontale et systématique des critiques au cœur des mouvements protestataires, contrairement à

Ben Ali et à Moubarak qui incarnaient l'ennemi principal du peuple, il arrive toutefois que l'on s'en prenne plus souvent à sa personne, particulièrement dans le secteur transjordanien (Pelham, 2011b; Amis, 2011).

Baisse de la contestation et premières réformes sous le gouvernement Al-Khasawneh

Fin 2011-début 2012, les manifestations hebdomadaires coutumières du vendredi baissent en fréquence et en intensité – évolution que l'on peut attribuer à plusieurs facteurs. Premièrement, le gouvernement Al-Khasawneh apparaît comme particulièrement actif dans la lutte contre la corruption, répondant ainsi à l'une des demandes principales de l'opposition. Deuxièmement, le gouvernement a pris en considération les critiques émises par les mouvements d'opposition sur les nouvelles lois proposées par la Commission de dialogue national ou par le gouvernement précédent (Al-Bakhit). Le nouveau premier ministre semble sincère dans sa volonté de faire en sorte que les élections parlementaires se tiennent correctement, afin d'en assurer la légitimité. Sous son mandat, plusieurs lois ou propositions de lois sont amendées :

- l'article 23 de la proposition de loi sur la commission « anti-corruption » proposé par le gouvernement Al-Bakhit a été supprimé. Cet article avait été décrié par les journalistes et mouvements d'opposition, parce qu'il criminalisait les accusations de corruption ne reposant pas sur des « *preuves solides* ». Et par là-même, il limitait le contrôle civil sur les membres des institutions de l'État;
- la proposition de loi sur les partis politiques qui a été approuvée par le gouvernement fin janvier 2012 répond également aux demandes des mouvements de contestation : une commission *ad hoc* (et non plus seulement, le ministère des affaires intérieures) décide si oui ou non un parti politique peut être formé. Les partis politiques peuvent agir librement en lien avec les associations professionnelles, les syndicats et autres organisations civiles;
- début janvier 2012, le gouvernement Al-Khasawneh a proposé de revenir sur la loi électorale qui prévalait lors des élections de 1989, plus favorable aux partis politiques qu'aux candidats indépendants, ne prévoyant plus le vote uninominal (« *un homme, une voix* ») introduit par les amendements de 1993.

En ce sens, la fermeté ou l'« intransigeance » des Frères musulmans et des mouvements qui se sont joints à eux, en particulier les mouvements de jeunes du sud du pays, a permis au premier ministre de proposer ou de faire adopter des réformes politiques plus audacieuses et par là-même de s'opposer aux éléments récalcitrants au sein du régime. Alors que le président du sénat et de la Commission de dialogue national, Taher Al-Masri, s'opposait à l'idée de revenir au mode de scrutin prévalant en 1989, le premier ministre aurait répondu que le gouvernement n'était pas obligé de mettre en œuvre les recommandations de la Commission de dialogue national, étant donné que cette dernière ne représentait pas la société dans son ensemble et qu'il était nécessaire de tenir compte des positions d'autres acteurs politiques, sous-entendus, les Frères musulmans (*Jordan Times*, 8 janvier 2012).

Troisièmement, la faible présence des Frères musulmans lors des manifestations fin 2011-début 2012 est perçue par les observateurs et les autres mouvements de contestation comme la conséquence des négociations en cours entre le gouvernement et les islamistes quant à leur participation à des élections parlementaires à venir. Quatrièmement, la crise syrienne a porté un coup dur à la Coalition nationale des partis d'opposition qui réunissait les partis de gauche et les islamistes. Alors que les Frères musulmans ont entrepris une forte campagne contre le régime de Bachar Al-Assad exigeant notamment le renvoi de l'ambassadeur de Syrie en poste à Amman (*Jordan Times*, 17 février 2012), les partis de gauche, de leur côté, dont le parti Al-Wihdah, soutiennent le régime syrien. Ces partis ont formé une nouvelle coalition début février 2012, mettant ainsi fin à la Coalition nationale des partis d'opposition.

Conclusion

L'ampleur de la crise a pu être mesurée par le fait que celle-ci n'a pas seulement mobilisé l'opposition traditionnelle, formée notamment, depuis les années 1990, par les Frères musulmans, mais aussi par ce que l'on appelle les nouveaux mouvements sociaux, constitués notamment par les jeunes, et surtout, par les piliers traditionnels du régime, formés par les tribus du pays.

Contrairement à l'Égypte et la Tunisie, la direction jordanienne ne fait toutefois pas face à une demande de changement de régime, en tout cas pas dans le sens d'un *renversement* de régime, ce qui permet à certains d'avancer qu'il n'y aura pas de révolution

à Amman : ceci étant, celui-ci ne pourra se satisfaire de changements cosmétiques s'il veut pleinement restaurer sa légitimité. Si les manifestations en Jordanie ont été moins massives que dans les autres pays de la région, la protestation y a été « *compensée en ténacité et profondeur* » (Pelham, 2011b). De même, si la monarchie hachémite n'est pas mise en cause, des signaux forts lui sont toutefois envoyés, comme le fait de franchir, ces derniers temps, de manière plus marquée, la ligne rouge d'atteinte à la personne du roi.

Pour gérer la crise, la direction jordanienne a activé à deux reprises le fusible gouvernemental. Les mesurètes prises par le gouvernement éphémère Al-Rifaï n'ont pas apaisé la contestation, menant à la formation du gouvernement Al-Bakhit. Avec celui-ci, un processus de réformes était mis en place, mais le manque d'ampleur de celles-ci a entraîné la poursuite de la contestation, qui a par ailleurs été fortement réprimée, sans toutefois atteindre le même degré de répression que dans d'autres pays arabes. Dans ce contexte, le nouveau gouvernement mis en place sous la direction d'Awn Al-Khasawneh, a apporté une série de premières réponses et de réformes plus audacieuses faisant baisser la contestation.

Il est difficile de prévoir quand et sous quelle forme le peuple jordanien parviendra à réaliser ses aspirations démocratiques. Mais le processus de libéralisation politique est bel et bien lancé. Il a peu de chance de faire marche arrière, ne serait-ce parce que les différentes catégories de la population jordanienne ont pris conscience, grâce aux exemples tunisien et égyptien, que, par une forte mobilisation populaire, le pouvoir pouvait – ou pourra, à terme – être rendu au peuple. Enfin, au cœur de la problématique de la démocratisation jordanienne, une nouvelle charte sociale intercommunautaire reste à mettre sur pied, sur la base de laquelle « *les Jordaniens de souche accepteraient une redistribution plus équitable du suffrage et les Jordaniens d'origine palestinienne, une redistribution plus équitable de leur richesse* » (Pelham, 2011b).

Bibliographie

- Al-Abbadi A. (2007), « Military retirees in Jordan criticize the conduct of the royal family », *Al-Hiwar Al-Mutamadden*, n° 2032, 8 septembre, www.ahewar.org.
- Al Shalabi J. (2010), « The Muslim Brothers in Jordan : From alliance to divergence », *Confluences Méditerranée*, hiver, n° 76.
- Al Shalabi J. (2011), « Jordan : revolutionaries without a revolution », *Confluences Méditerranée*, printemps, n° 77.

- Amis J. (2011), « "Quiet Spring": Jordan and the 2011 Arab uprisings », www.sant.ox.ac.uk/esc/docs/tga_j_amis_essay.docx.
- Larzillière P. (2011), « Contestation et autoritarisme libéral en Jordanie », *Mouvements*, n° 66.
- Legrand V. (2011), « Jordanie: quelles perspectives de démocratisation? », *La Revue nouvelle*, avril.
- Legrand V. (2012), « Jordanie 2010-2011: Le "printemps arabe" jordanien », *Encyclopédie de l'état du monde, Édition 2012*.
- Montaldo Mancilla J. (2012), « The "Arab Spring" and political Islam in Jordan: Appraisal and outlook », *Journal of South Asian and Middle Eastern Studies*, hiver, vol. 35, n° 2.
- Mufti M. (1999), « Elite bargains and the onset of political liberalization in Jordan », *Comparative Political Studies*, février, volume 32, n° 1.
- Najjar M. (2010), « Military retirees in the Jordanian scene », www.aljazeera.net.
- Pelham N. (2011a), « Jordan's balancing act », *Middle East Research and Information Project (MERIP)*, 22 février.
- Pelham N. (2011b), « Jordan starts to shake », *The New York Review of Books*, 8 décembre.

